

jeudi 11 Mars 2021 - n°292

Agenda - Notez bien !

Habitat - La ministre du Logement reçoit Villes de France pour évoquer la future loi « 4 D »

Environnement - Focus sur... la transition écologique dans les Villes de France : Trois questions à Thierry Repentin

Finances - Finances locales : la situation des comptes de gestion 2020

Action Cœur de Ville - Synthèse à mi-parcours du Programme ACV

Action Cœur de Ville - La Banque des Territoires accompagne la rénovation énergétique des bâtiments publics

Energie - EDF propose un outil pour le bilan énergétique des territoires

Mobilités - Dynamiser la pratique du vélo dans les territoires : l'Ademe lance un guide

AGENDA



Notez bien !

Mercredi 17 mars 2021 (14h30-17h30)

Groupe de travail Transition écologique
Visioconférence

Mercredi 24 mars 2021 (10h00-12h30)

Groupe de travail Action Cœur de Ville

Visioconférence

Mercredi 31 mars 2021 (10h00-12h00)

Groupe de travail Numérique

Visioconférence

Mercredi 7 avril 2021

- Conseil d'Administration de *Villes de France* (10h00-12h30)

Visioconférence

- Webinaire, Gestion des déchets sauvages (14h30-15h30)

[Télécharger l'invitation](#)

[Télécharger le programme](#)

[Télécharger le bulletin d'inscription](#)

Mercredi 7 juillet 2021

Réunion du Réseau des Directeurs de Cabinet de *Villes de France*

Blois

Judi 8 et vendredi 9 juillet 2021

Congrès de *Villes de France*

Blois

HABITAT



La ministre du Logement reçoit Villes de France pour évoquer la future loi « 4 D »

Le vendredi 5 mars 2021, Caroline Cayeux, présidente de *Villes de France* et maire de Beauvais, ainsi que Frédéric Leturque, maire d'Arras, ont rencontré Emmanuelle Wargon, ministre en charge du Logement, pour une présentation du volet logement de l'avant-projet de loi « 4 D » (« *Décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification* »). La ministre a proposé

d'échanger avec *Villes de France* sur la poursuite des efforts de construction des logements sociaux à la suite de la présentation le 23 février dernier de deux rapports pour relancer la politique sociale du gouvernement, dont celui de

Thierry Repentin, maire de Chambéry, sur la prolongation des dispositions de l'article 55 de la loi SRU (sur ce sujet, voir notre article [Ondes Urbaines n°290](#)). Au cours de cette rencontre, *Villes de France* a souligné que la loi SRU avait effectivement favorisé le développement d'une offre de logement social dans les territoires pendant ces vingt dernières années. Il a été rappelé que les villes moyennes restent exemplaires pour remplir de leurs obligations sociales, et les objectifs de la loi SRU sont largement dépassés en matière de logement sociaux dans leurs villes centres. Les villes de 10 000 à 100 000 habitants ont aujourd'hui un taux global de 27% de logement sociaux, contre une moyenne nationale de 17%. En effet, à la différence des villes centre des métropoles, les quartiers de la politique de la ville sont répartis sur le territoire même des villes moyennes, et rarement en périphérie. Pour *Villes de France*, il s'agissait d'insister sur les spécificités particulières des villes moyennes, confrontées aussi à une démographie spécifique (elle ne sont pas toujours placées dans les zones qualifiées de « *tendues* » ou « *très tendues* »), et par conséquent elles ont besoin de logements abordables. Pour améliorer la mixité sociale dans le logement social, l'avant-projet de loi « 4D » envisage de notamment conforter le rôle de l'EPCI en qualité de chef de file de la politique d'attribution en prévoyant des mesures destinées à conduire la réforme des attributions en faveur de la mixité sociale des villes et des quartiers de la politique de la ville. Dans leurs intercommunalités, *Villes de France* a plaidé pour une meilleure répartition de l'offre à bas loyers entre les territoires d'une même agglomération ; et pour surtout le maintien d'un logement social de qualité en ne mettant pas en danger les équilibres financiers des Offices HLM.

[Le texte de l'avant-projet de loi 4 D](#)

ENVIRONNEMENT



Focus sur... la transition écologique dans les Villes de France : Trois questions à Thierry Repentin

La transition écologique fut au cœur des campagnes municipales et va faire l'objet de nouveaux projets dans les villes de taille moyenne et leurs intercommunalités. Le plan de relance crédite 30 milliards d'euros pour la transition écologique dont de nombreux crédits pour les territoires comme les 1,3 milliards d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics des

collectivités. Les futurs contrats de relance et de transition écologique (CRTE) porteront l'appui de l'Etat aux projets de territoire.

Ondes urbaines, newsletter de l'association *Villes de France*, revient sur les enjeux de transition écologique portés par les maires de villes moyennes et les présidents d'intercommunalités.

Trois questions à Monsieur Thierry Repentin, maire de Chambéry, président de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat).

Quels sont selon vous les enjeux majeurs de la transition écologique dans les villes moyennes et leurs intercommunalités ?

Il s'agit d'un défi transversal, mais qui a des traductions très concrètes. En matière de transition écologique, je suis convaincu que la rénovation énergétique des bâtiments et logements est un levier essentiel. A moyen terme, c'est sans doute le principal axe sur lequel les collectivités peuvent agir. D'ailleurs cette proposition a été reprise par les participants à la Convention Citoyenne pour le Climat. On estime que 80% des bâtiments qui seront occupés en 2050 existent déjà : c'est sur ces derniers que nous devons concentrer nos efforts.

Nous ne pourrions pas tenir les objectifs fixés lors de la COP21 sans une massification de la rénovation énergétique. En tant que Président de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), je me félicite du budget inédit alloué à l'agence cette année. Ces crédits supplémentaires nous permettent de financer l'ouverture de l'aide MaPrimeRenov' pour tous les propriétaires bailleurs. Grâce à cela les propriétaires occupants comme bailleurs peuvent financer à moindre coût leurs projets de rénovation énergétique. D'ailleurs, ces aides ont souvent un effet levier : un financement de l'Anah provoque d'autres aides, notamment des intercommunalités. C'est une dimension qui parfois dans le passé a fait défaut dans les programmes de rénovation urbaine.

Pouvez-vous présenter une initiative de votre collectivité que vous souhaiteriez partager ?

A Chambéry nous travaillons à augmenter la part d'ENR&R (Energies renouvelables et de récupération) dans notre réseau de chauffage urbain par l'installation d'une nouvelle turbine qui permettra de récupérer de la chaleur fatale issue de l'incinérateur à déchets. Ce nouvel aménagement nous permettra de faire passer la part d'ENR&R de 70 % à 80 %, ce qui serait un niveau exemplaire à l'échelle nationale, voire européenne.

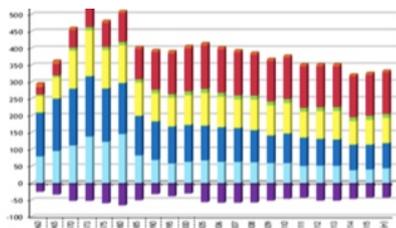
Nous menons ce travail de concertation et de négociation avec notre délégataire SCDC et le syndicat mixte en charge des déchets. Il est le fruit d'une volonté politique forte de notre nouvelle majorité, mais aussi d'une culture bien installée à Chambéry où nous sommes l'un des premiers réseaux de France. Le chauffage urbain permet aujourd'hui de chauffer plusieurs sites de l'hôpital, des bâtiments publics, plusieurs copropriétés ainsi que d'importants sites industriels, et dans le cahier des charges de nos ZAC en devenir, les nouvelles constructions seront raccordées.

Nous espérons que ce chantier pourra aboutir et qu'il convaincra d'autres collectivités à réaliser elles aussi ces investissements.

En tant qu' élu local, quelles sont vos attentes vis-à-vis des institutions pour faciliter la transition écologique dans les territoires ?

Mettre en œuvre une véritable transition écologique sur les territoires demande parfois de réaliser des investissements lourds. A court terme, cela pèse énormément sur le budget d'investissement d'une commune ou d'une intercommunalité. Cela dit, l'urgence climatique est là, et nous ne pouvons pas retarder sans cesse la transition. En tant qu' élu local, j'attends donc un soutien de la part de l'Etat à ces investissements qui sont conséquents mais nécessaires. Le plan de relance doit donner de l'amplitude aux collectivités pour mettre en œuvre la transition écologique : ce sont les élus locaux qui connaissent le mieux leurs territoires, leurs spécificités et leurs besoins.

FINANCES



Finances locales : la situation des comptes de gestion 2020

Dans le cadre des échanges entre la DGFIP et les principales associations d'élus locaux, *Villes de France* a été dernièrement destinataire des tendances chiffrées affectant les comptes de gestion 2020 du bloc local.

Les **dépenses réelles de fonctionnement (DRF)** sont **quasi-stables**, alors que les **recettes réelles de fonctionnement (RRF)** sont **en baisse** (-1,1% après

+2,5% en 2019).

Ceci s'explique par le recul des autres impôts et taxes (-3,4%), et la contraction des autres produits de fonctionnement (-10,5%), notamment les recettes liées à la fourniture de prestations de service (à caractère social, périscolaire ou culturel), et les revenus des immeubles (-31,3% pour les communes et -7,8% pour les GFP).

En revanche les impôts locaux seraient en progression de + 2,1% (après +3% en 2019), ainsi que les concours de l'Etat (+ 0,7%).

En lien avec ces précédentes évolutions, l'**épargne brute du secteur local enregistre une baisse** de -1,2 milliard d'euros (soit -6,6% par rapport à 2019), et s'élève à 17,1 milliards d'euros (soit un niveau comparable à 2018).

En lien avec le cycle électoral, les **dépenses réelles d'investissement (DRI) baissent également** (-11,7%), après avoir augmenté de +11,5% en 2019. Les dépenses d'équipement sont plus particulièrement affectées (-15,4% en 2020 contre + 14,4% en 2019).

Le **solde du compte au trésor** (près de 35,8 milliards d'euros) est quant à lui **supérieur de +2,1 milliards d'euros par rapport à 2019**. Les crédits de trésorerie (dette à court terme) s'élèvent quant à eux à 1,2 milliards d'euros.

Au termes d'analyses menées sur les communes de moins de 3 500 habitants, et de plus de 100 000, et GFP de plus de 200 000 habitants, la **DGFIP a mis en relief que la baisse des dépenses réelles de fonctionnement était plus marquée dans les communes rurales** (près d'un point supérieure à -2%), **et qu'à l'inverse la retrait des RRF était moins marqué qu'au niveau national** (-1,3% pour -2% pour l'ensemble des communes). Au final, la baisse de l'épargne brute est légèrement plus sensible dans les villes qui ont des charges de centralité.

- [Synthèse des comptes ensemble communal](#)
- [Synthèse des comptes des communes de moins de 3 500 habitants](#)
- [Synthèse des comptes des communes de plus de 100 000 habitants](#)
- [Synthèse des comptes des GFP de plus de 200 000 habitants](#)

ACTION CŒUR DE VILLE

Trajectoire financière globale
Action cœur de ville



Synthèse à mi-parcours du Programme ACV

La Mission Action Cœur de Ville de l'ANCT vient de publier un document bilan à mi-parcours, intitulé « *Action cœur de ville pour la relance territoriale et écologique* ». Ce document fait une synthèse chiffrée des engagements au 1er janvier 2021 : le programme ACV a terminé l'année 2020 avec 2,1 milliards d'euros d'engagements financiers. On y apprend que les crédits engagés par les partenaires du programme se répartissent de la manière suivante : 840 millions

pour la Banque des Territoires, 550 millions d'euros pour Action Logement, 373 millions d'euros pour l'ANAH et 334 millions d'euros pour l'Etat (Dotation de soutien à l'investissement local, Fonds national d'aménagement et développement du territoire, crédits déconcentrés des ministères, Fonds de restructuration des locaux d'activité, l'ingénierie des services déconcentrés, etc.). Parmi les chiffres clés : notons que 229 conventions ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) ont été signées en 2020, dont ¼ sont pluri-communales avec 374 communes concernées. Il est rappelé que 76% des conventions ont été signées par des communes « *Action cœur de ville* ». Ainsi, 188 villes « *Action Cœur de Villes* » sont désormais signataires d'une ORT au 18 janvier 2021. En complément de cette présentation statistique, cette publication est construite en trois temps, avec de nombreux exemples illustrés de réalisations des villes concernées. La première partie illustre le caractère transversal du

programme, la diversité de l'offre financière à disposition des villes et la méthode locale efficace de son déploiement. La deuxième partie souligne les nouveaux outils juridiques et partenariaux mis en place pour enrichir l'offre d'accompagnement des projets ACV. Enfin, la dernière partie met en avant la gouvernance, la communauté Action cœur de ville ainsi que les efforts de suivi et d'évaluation mis en œuvre pour mieux piloter le programme et en améliorer l'efficacité.

[Le document complet \(63 pages\)](#)

ACTION CŒUR DE VILLE



Rénovation énergétique
des bâtiments publics

La Banque des Territoires accompagne la rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre du plan de relance du groupe Caisse des Dépôts, dont la transition énergétique et écologique est l'une des priorités, la Banque des Territoires accompagne en ingénierie et/ou en financement la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales. Elle a mis en ligne sur sa [plateforme](#) un espace thématique qui présente des informations utiles (notamment en termes

de réglementation), des dispositifs permettant de favoriser le passage à l'action et des exemples détaillés de réalisations. La Banque des Territoires peut intervenir quel que soit le stade d'avancement du projet, et en articulation avec les aides de l'Etat. Les dispositifs proposés concernent :

- Le conseil et le co-financement d'études d'ingénierie : Il est possible de faire intervenir des consultants experts sur site pour mener des études amont pour, par exemple, aider la collectivité à définir sa stratégie patrimoniale (prise en charge jusqu'à 100% du coût de l'étude). La Banque des Territoires peut également co-financer la réalisation d'études d'ingénierie (techniques, juridiques ou financières), permettant d'affiner le montage et/ou le financement des projets (prise en charge de 50 à 80% du coût de l'étude). Cela concerne, par exemple, l'étude technique du bouquet de travaux ou encore l'étude de définition du montage juridique et financier. Une plateforme digitale de suivi énergétique sera par ailleurs mise à la disposition des collectivités courant 2021.

- Le dispositif « *Intracting* » permet de financer jusqu'à 100% du montant des travaux d'efficacité énergétique (principalement les travaux concernant les équipements : pilotage et régulation, éclairage, détecteur de présence, calorifuge, ...), dont le temps de retour sur investissement est de 13 ans maximum. La Banque des Territoires verse à la collectivité concernée des avances remboursables à un taux de 0,25%. Ces avances sont remboursées par les économies générées par les travaux d'efficacité énergétique réalisés.

- Le prêt « *GPI AmbRE* » est réservé aux projets qui ambitionnent un gain énergétique d'au moins 30%. Ce prêt est proposé à taux fixe ou révisable. A taux fixe, il s'agit d'un prêt à taux performant sur barème mensuel. Il permet de financer jusqu'à 50% du montant total de l'investissement. La durée d'amortissement devant être de 15, 20 ou 25 ans. A taux révisable : il s'agit d'un prêt au taux du livret A +0,60 %. Il permet de financer jusqu'à 100% du besoin d'emprunt. La durée d'amortissement devant être comprise entre 20 et 40 ans.

La Banque des territoires apporte des soutiens spécifiques en ingénierie pour les communes bénéficiaires des programmes nationaux tels qu'[Action cœur de ville](#) (ACV), [Petites villes de demain](#) (PVD) ou encore [Territoires d'industrie](#). La démarche peut être mutualisée au niveau d'un EPCI. En effet, un amendement du Gouvernement à la loi Énergie-Climat a été adopté fin 2019 pour conforter le champ d'action des EPCI pour la rénovation énergétique du patrimoine de leurs membres (Article 3 bis D de la Loi EC qui complète l'article L. 2224-34 du CGCT) et en particulier le financement des travaux.

Afin de présenter toutes les modalités d'accompagnement et répondre aux interrogations sur les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des bâtiments publics, la Banque des Territoires organise, avec l'aide d'idealco, le **9 avril 2021 de 10h à 12h, une visioconférence** destinée aux collectivités, associations d'élus, syndicats d'énergie, etc...

[Inscription sur ce lien](#)

ENERGIE



EDF propose un outil pour le bilan énergétique des territoires

Pour aider à répondre à l'enjeu du réchauffement climatique, EDF a conçu un module en ligne ouvert à tous, qui permet de générer un premier bilan énergétique d'un territoire et d'identifier son potentiel « *bas carbone* ». En un clic, les décideurs locaux peuvent découvrir la consommation énergétique de leur territoire, calculer ses émissions de CO₂, qu'elles relèvent par exemple de la

mobilité ou de la présence d'industries, mais aussi d'analyser le potentiel en Énergies Renouvelables. Basé sur la modélisation de données publiques, ce « *bilan énergétique en ligne* » est un outil qui permet d'observer, à l'échelle de l'EPCI, les usages et la consommation énergétique, d'évaluer les besoins, prioriser les projets, les optimiser...

MOBILITÉS



Dynamiser la pratique du vélo dans les territoires : l'Ademe lance un guide

Star du premier « *déconfinement* », le vélo représente de nombreux avantages pour les territoires et leurs habitants : il n'émet pas de gaz à effet de serre, réduit les nuisances sonores et participe à l'amélioration de la santé publique.

Contrairement à d'autres mobilités plus coûteuses, cette mobilité active est un investissement rentable qui présente un rapport coûts/avantages très positif, pour

les utilisateurs, mais également du point de vue de la collectivité.

Ainsi, dans le cadre de sa stratégie Transports et Mobilité 2020-2023 pour atteindre les objectifs de neutralité carbone à horizon 2050 tout en assurant la justice sociale, l'ADEME vient de dévoiler le guide « *Développer le système vélo dans les territoires* », dédié aux collectivités et aux intercommunalités pour les accompagner dans le développement de la pratique du vélo dans leurs territoires et notamment sur les courts trajets.

Un guide pratique pour favoriser l'émergence du vélo

Alors que d'importants efforts en matière de politiques locales en faveur du vélo devront être mis en place pour atteindre les objectifs, le guide de l'Ademe se présente comme une opportunité pour les communes et intercommunalités voulant se lancer dans des politiques en faveur du vélo : il introduit les cinq leviers essentiels de la stratégie à adopter pour bâtir un système vélo performant et attractif à différentes échelles :

- La planification : mettre en place un plan adapté aux réalités de son territoire. Un schéma directeur bien planifié permettra de dédier un budget à la mise en œuvre du schéma et d'assurer la pérennité du projet, tout en profitant des synergies d'investissement avec d'autres travaux prévus.

- L'aménagement : créer des conditions favorables à la pratique du vélo. Le manque d'aménagements cyclables, d'arceaux ou d'abris à vélo, n'incite pas à la pratique du vélo par crainte d'insécurité, de vol ou de dégradation. Ce type d'aménagements participe à faire d'une politique vélo une réussite en convaincant les habitants de s'y impliquer.

- La communication : promouvoir et faciliter l'adoption du vélo. Un plan de communication ciblé sur une population précise permet de trouver les mots et tournures adaptés pour sensibiliser les habitants, comme au travers d'un événement autour du vélo.

- Le développement des services : maintenir et amplifier la dynamique créée. La mise en place de dispositifs comme le vélo en libre-service, la location longue durée, ou des ateliers de mécanique vélo sont des moyens de maintenir l'engouement autour du vélo sur un plus long terme.

- L'évaluation : s'ajuster et s'adapter aux demandes des utilisateurs. C'est une nécessité pour adapter son plan Vélo afin qu'il colle le mieux possible aux besoins. Des enquêtes quantitatives par un dispositif de comptage des usagers, ou qualitatives par une distribution de questionnaires de satisfaction, permettent d'évaluer les effets d'une politique pour l'ajuster.

[Guide développer le système vélo dans les territoires](#)